Reconstruction à Muhen AG

Autor(en): **Felder, Peter**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **59 (1964)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-173914

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

si l'endroit prévu est situé dans un site régi par un plan et par un règlement communal, ou en dehors du périmètre d'un site protégé.

Notons qu'en cas de carence de l'autorité communale, le Conseil d'Etat pourra prendre à sa place les dispositions commandées par les circonstances.

Parmi les innovations de la loi, mentionnons encore que la protection pourra également concerner des objets mobiliers appartenant à des particuliers. Il peut se révéler en effet nécessaire de maintenir dans le patrimoine cantonal un objet mobilier présentant un intérêt scientifique, historique ou esthétique considérable, quel que soit son propriétaire.

Le Conseil d'Etat pourra subventionner, à l'aide du fonds cantonal des monuments et sites, les communes appelées à verser une indemnité à une personne atteinte par une restriction de la propriété privée.

Signalons la part active prise dans l'élaboration de cette loi par M. A. Vionnet, conservateur cantonal des monuments et sites, et membre du « Heimatschutz ».

C. Bodinier

Reconstruction à Muhen AG

Un large public a suivi les avatars de la maison au toit de chaume de Muhen en Argovie. Dès 1954, quand celle-ci cessa d'être habitée, la commission argovienne de protection des monuments voulut en assurer la sauvegarde, qui s'avéra difficile. Après des études longues et laborieuses, la section argovienne de notre ligue, ayant obtenu un subside important de l'Association suisse des meuniers et de celle des boulangers, en fit l'acquisition.

Mais le 25 août 1961, aussitôt après la cérémonie qui marquait cette heureuse décision, et où les nombreux participants étaient tout à la joie, par le geste d'un imbécile, le toit tout entier fut la proie des flammes. L'événement et ses suites ont fait l'objet d'un récit qui a paru dans cette revue (1961 No 3/4 p. 79). On ne se contenta pas de donner libre cours à l'indignation et à la colère. On fit mieux: on décida incontinent de reconstruire ce vénérable et typique édifice. D'ailleurs la destruction n'était pas totale. La partie qui contenait les pièces d'habitation n'avait pas subi de dommage; en outre on possédait un relevé des parties partiellement ou entièrement consumées. Dès l'automne 1961, un toit de fortune fut posé, et les éléments de l'édifice gravement atteints par l'incendie furent photographiés sur toutes les coutures avant d'être démolis.

La Confédération, le canton et la Ligue du patrimoine national votèrent des crédits considérables. Aussi la reconstruction fut-elle entreprise dès le printemps 1962, sous la direction de l'architecte H. Herzig, conservateur argovien des monuments, en collaboration avec M. F. Lauber, expert fédéral. En septembre, l'imposante charpente, sans aucune pièce métallique, ouvrage du maître charpentier F. Aebi (Schoefthaus), était achevée; elle requit 80 m^3 de bois, et coûta 5 mille heures de travail. Vint ensuite, au cours de l'hiver 1963/64, le tour du maître couvreur H. Wassmer (Aarau). Le toit avait une surface de 750 m^2; pour le couvrir, il fallut 10 tonnes de paille de seigle. A. Rajsek (Boswil) a confectionné les fenêtres à petits carreaux encadrés de plomb, tandis que le peintre W. Kress (Broug) était chargé de rénover une décoration ancienne de losanges à laquelle s'ajoutaient des emblèmes de charpentiers. D'autres artisans, d'autres corps de métier apportèrent leur concours à l'œuvre commune. A tous, et au premier rang à M. Herzig, est due notre profonde reconnaissance.

La maison entièrement restaurée est maintenant ouverte aux visiteurs. On s'occupe encore à la fournir de meubles et à compléter l'équipement agricole et ménager.

La maison de Muhen en Argovie, l'une des dernières couvertes d'un toit de chaume. Elle devait être conservée comme un exemple fameux d'un type rural du passé. Une joyeuse cérémonie marqua le 25 août 1961 la remise de l'édifice au Heimatschutz argovien. Mais, le même soir, la maison était la proie des flammes (voir détails dans le texte).
Après le désastre.

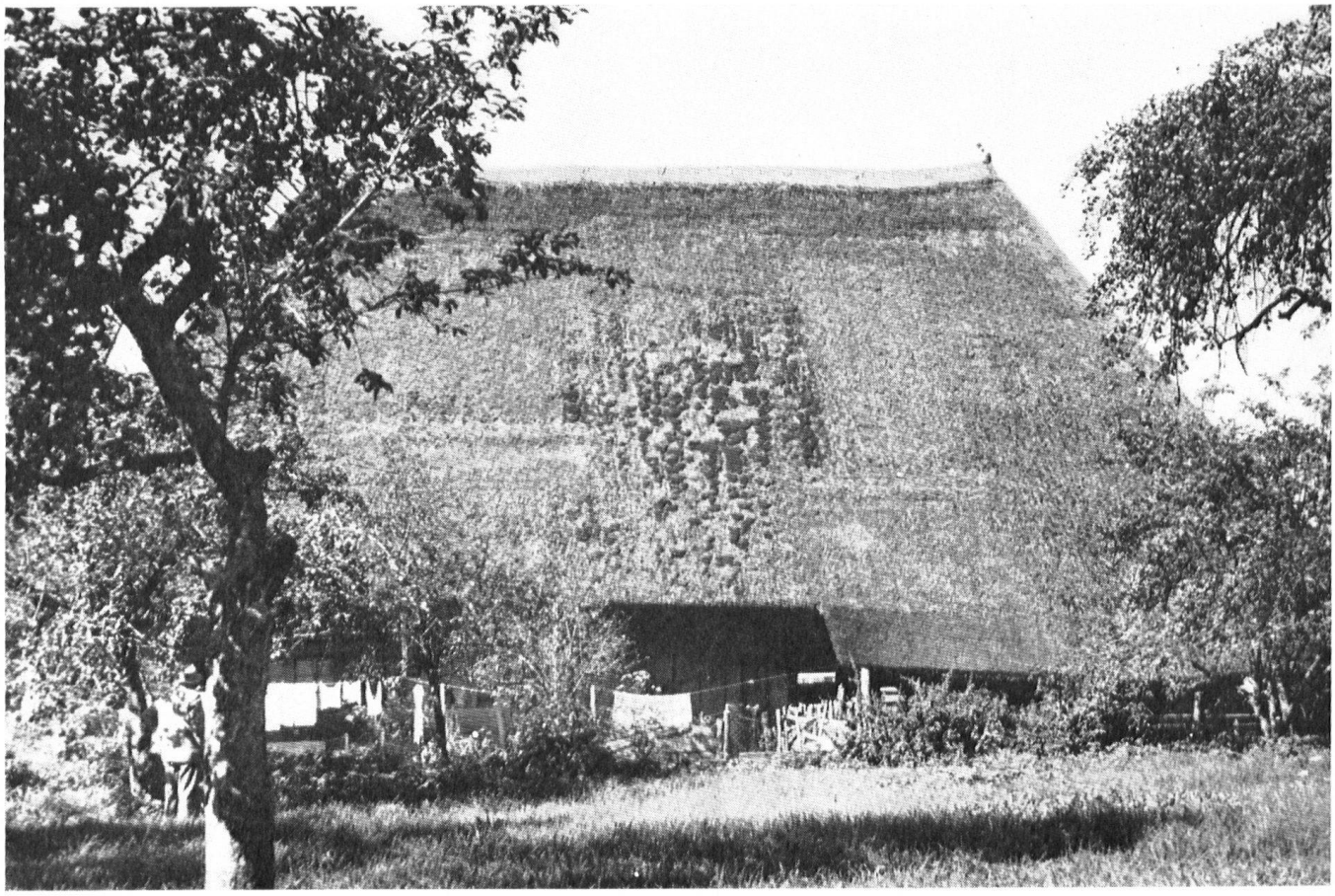

Dans un bel élan, la reconstruction démarre. Deux beaux gaillards de charpentiers à l'ouvrage.

Une nouvelle charpente de l'étable – car l'ancienne a été anéantie par le feu – est mise en place, conformément à la méthode et aux techniques traditionnelles.

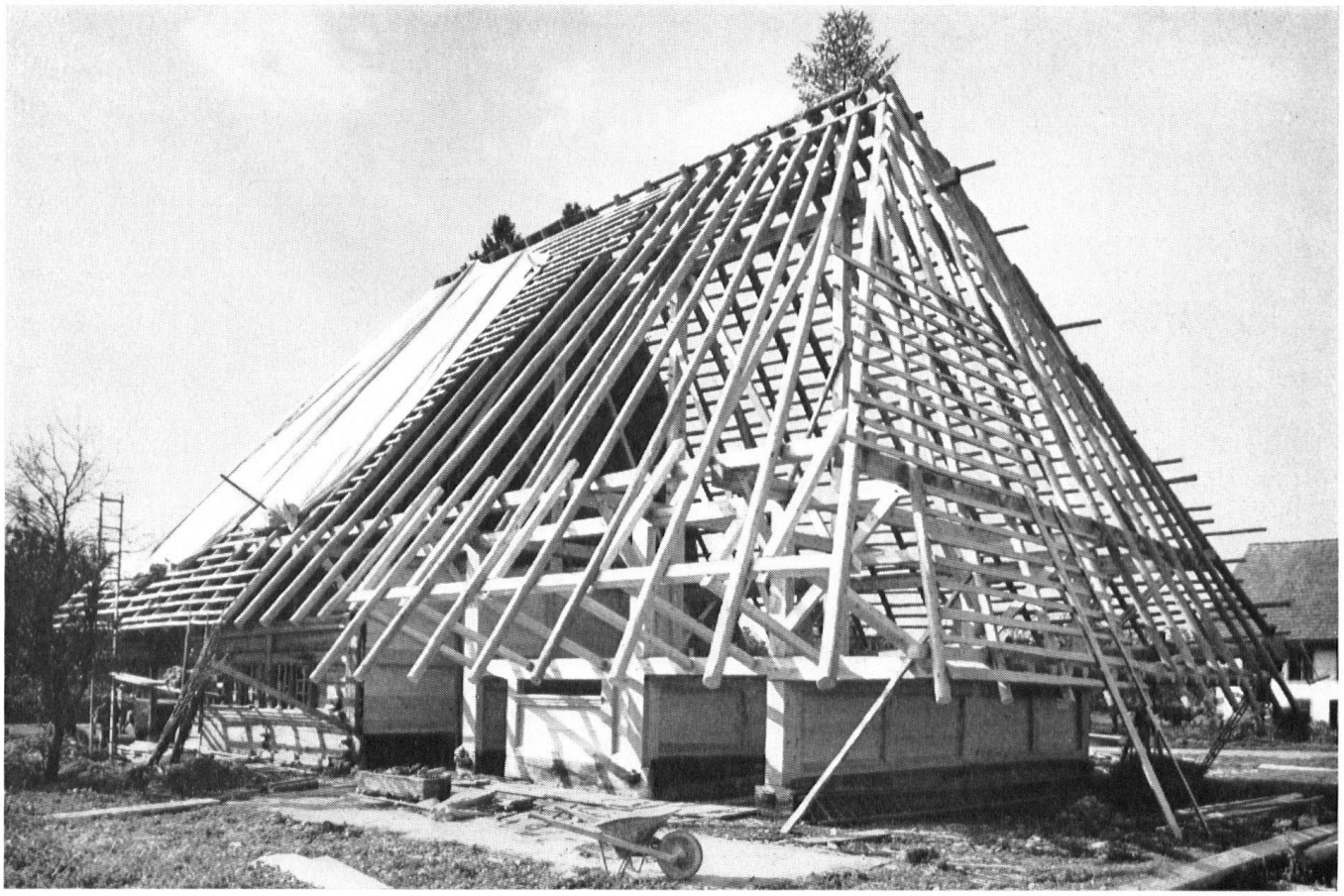

Beaucoup n'y croyaient pas. C'est pourtant vrai: la monumentale charpente du toit est achevée, ce qu'atteste là-haut le petit sapin enrubanné.

Les demeures à toit de chaume sont aujourd'hui des raretés dans notre pays. Celles qui subsistent, en petit nombre, sont les témoins d'un autre temps, corps étrangers dans un monde transformé.

En 1803, on recensait en Argovie 12 000 de ces maisons, sur un total de 23 000 constructions faisant l'objet d'une assurance. 1865 est la date fatale de cette histoire, année où entra en vigueur la nouvelle loi cantonale relative à l'assurance incendie. Dès lors les toits de chaume disparurent chaque année de nos campagnes par centaines et par centaines. En 1923, on en comptait encore 1160, tandis qu'aujourd'hui il n'y en a plus qu'une douzaine.

Comparé à ces quelques survivants, l'édifice rénové de Muhen, qui date du XVIIe siècle, est sans conteste le meilleur spécimen de ce type architectural. Les éléments essentiels de la maison rurale argovienne, jusque dans les détails, s'y trouvent réunis. D'abord la division de la maison en trois: habitation, grange, étable. Puis, dans l'habitation, la succession traditionnelle des locaux: cuisine, pièce centrale *(Stube)*, chambres, stöckli, grange, cave pour les fruits, et cave de tissage. On y trouve l'ancien foyer et surtout, chef-d'œuvre de travail artisanal, la charpente monumentale avec ses puissants chevrons; enfin la couverture de chaume.

La maison rurale de Muhen est connue au loin. Elle figure en bonne place dans la littérature scientifique comme un modèle classique de la construction rurale européenne.

Sauvée in extremis, elle demeure en terre argovienne comme un témoin précieux du mode de vivre d'autrefois. *Peter Felder* (Adaptation de L. G.)

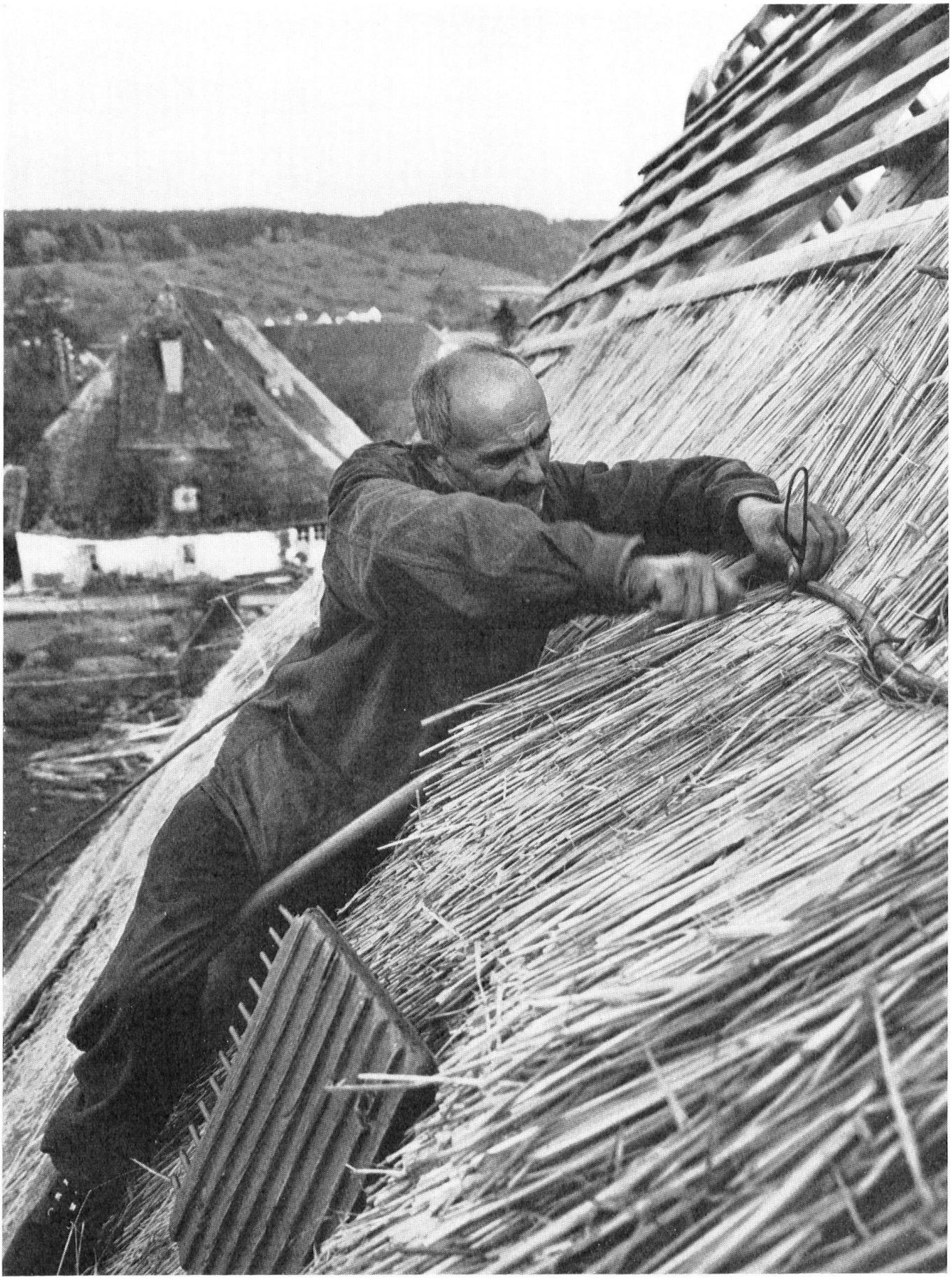

Page 98:
Par bonheur il existe encore, peu nombreux, des hommes experts dans la technique du chaume. On voit ici comment le couvreur lie les bottes de paille aux baguettes de noisetier pour les attacher ensuite aux lattes cachées sous le chaume.

Avec un plateau de bois qu'il pousse de bas en haut, le couvreur égalise les fêtus et veille à leur disposition régulière.

Une prise de dessous. Remarquez en bas avec quel art sont formés les nœuds.

Une partie importante, celle des pièces d'habitation, a heureusement échappé à l'incendie. Voici l'entrée telle qu'elle se présente aujourd'hui, avec la porte et les fenêtres aux petits carreaux de verre encerclés de plomb.

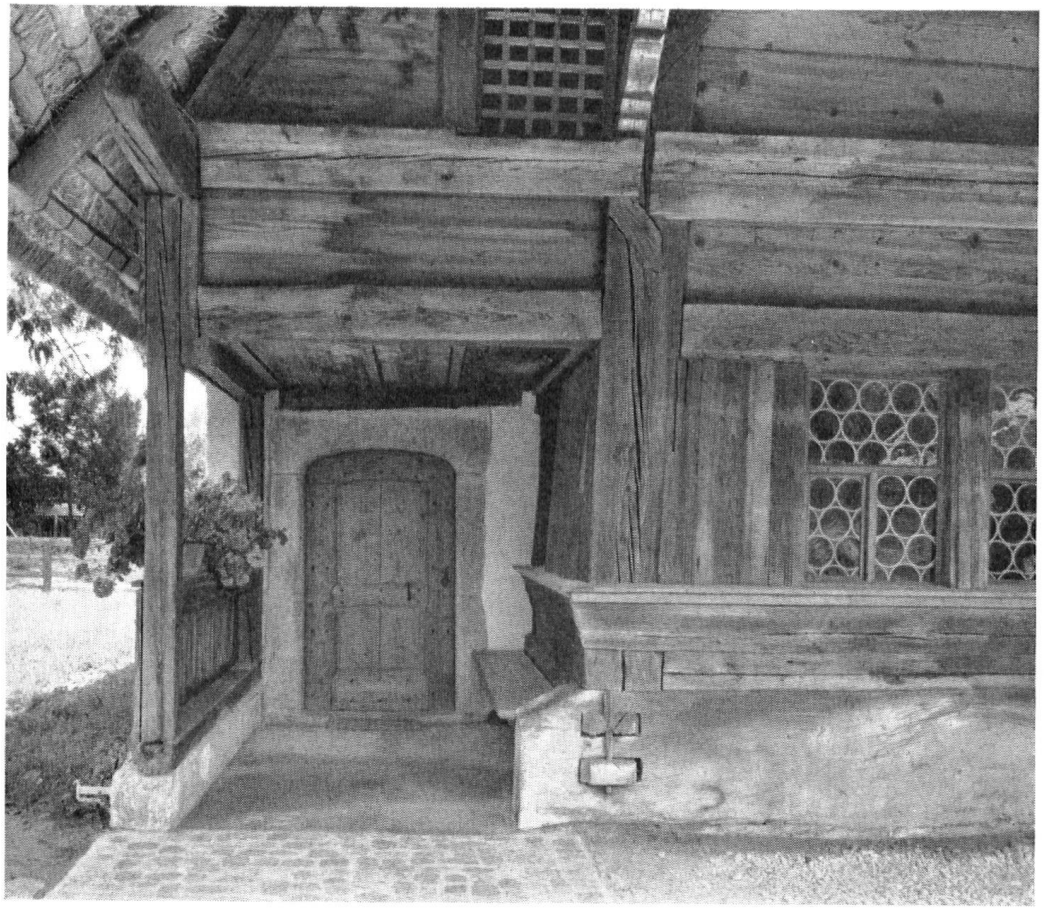

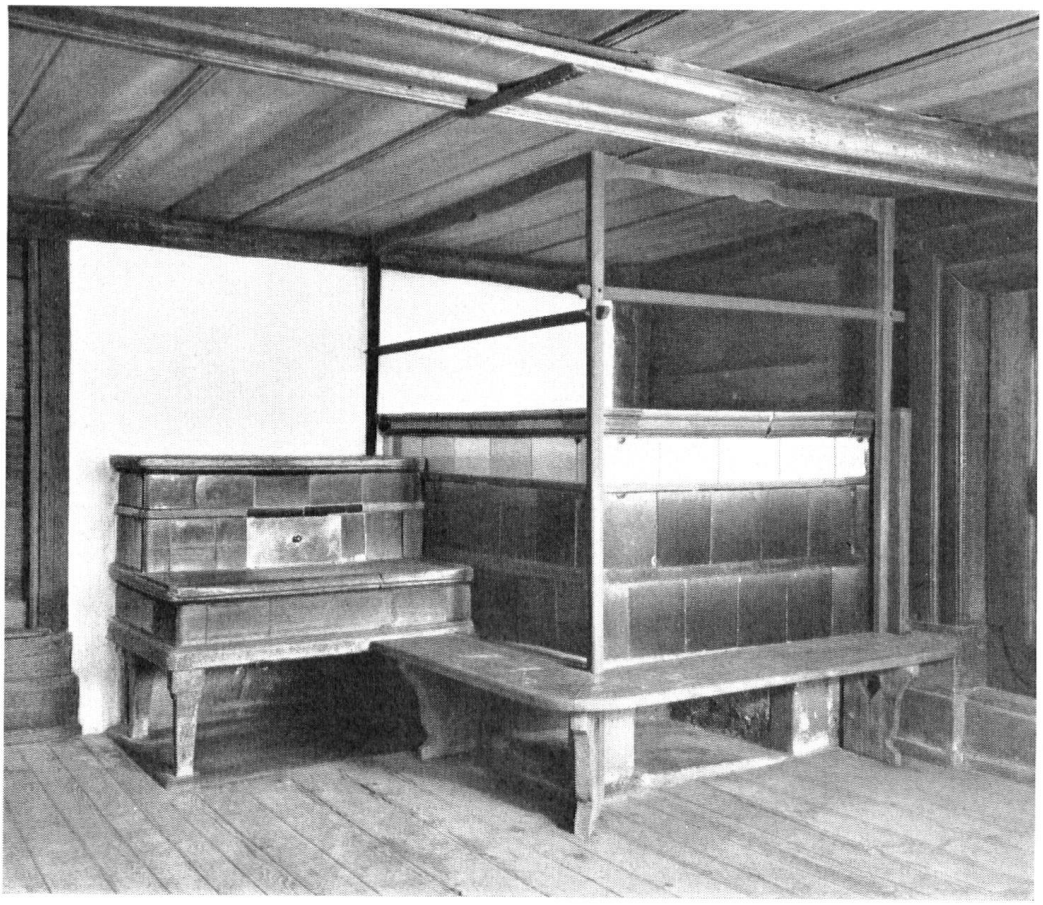

La confortable « Stube » avec le poêle, qui est en même temps four à pain, et le siège de catelle où l'on s'assied pour profiter de sa chaleur.

Majestueuse, plus belle qu'auparavant, c'est la maison de Muhen heureusement restaurée.
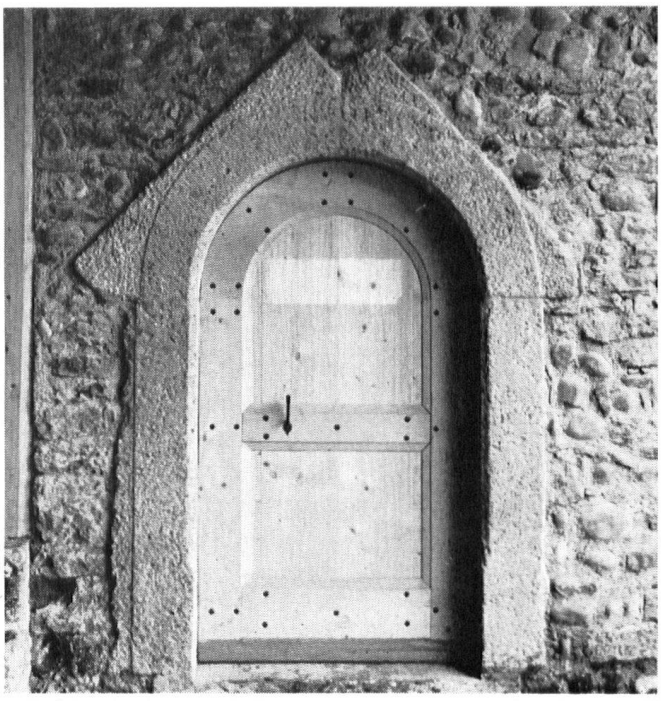
L'architecte H. Herzig, de Broug (à gauche), a dirigé toute l'opération; il s'entretient avec M. Ammann-Fehr, président pendant de longues années de la section argovienne du Heimatschutz.
A droite: Porte cintrée qui s'ouvre sur la seule partie en maçonnerie de la maison.